un fonds de 100 millions où l'on puisera jusqu'à ce que le plan soit bien établi, et je suppose que ce montant sera ensuite remboursé aux autorités fédérales grâce au plan d'assurance. Mais l'aspect de ce plan sur lequel je veux surtout attirer votre attention, c'est celui qui a été le plus discuté, c'est-à-dire, le vœu 4:

Que ledit plan d'assurance soit financé par un prélèvement un peu plus élevé sur les céréales, le solde étant comblé par les gouvernements provinciaux et fédéral.

Laissez-moi vous lire un extrait de la publication numéro 9 de la Commission sur l'agriculture et sur la vie rurale de la Saskatchewan, où il est question d'assurance sur les récoltes et où l'on fait un résumé du programme américain dans les termes suivants:

Dans presque tous les dix comtés du Dakota-Nord où les risques sont le plus élevés (ceux où les primes dépassent 12 p. 100 des risques visés), moins du tiers seulement des cultivateurs se prévalent de cette assurance.

Ces comtés sont ceux qui ressemblent le plus à nos régions de la Saskatchewan, du sud du Manitoba et d'une partie de l'Alberta.

Des 8 comtés où le nombre des assurés est le plus élevé (50 à 75 p. 100), le taux des primes est presque partout de 4 à 8 p. 100 des risques visés. Quant aux 44 comtés inclus dans le plan relatif au blé, près de la moitié compte à peine un tiers des cultivateurs admissibles qui s'en prévalent.

Les publications de ces commissions, celle de la Saskatchewan et celle du Manitoba, renferment quantité de renseignements. J'ai en main un exemplaire du rapport de la commission manitobaine.

Une chose y est clairement établie: il n'y est pas question d'un plan d'assurance. Je vous dirai, toutefois, que, s'il y en avait eu un au tout début, nous n'aurions jamais institué le plan actuel. Si cela ne s'est pas réalisé, c'est que personne ne savait comment organiser l'assurance sur les récoltes, et on le disait publiquement tout en donnant à entendre qu'un tel plan ne se réaliserait que si le gouvernement fédéral trouvait un moyen de l'établir. Cela se passait avant mon temps. Le gouvernement fédéral répondait que la question relève des provinces et que ces dernières devaient au moins commencer d'agir. Aucune n'entreprit quoi que ce soit, et pour une raison évidente, du moins pour ce qui est des provinces de l'Ouest: une seule année comme 1937 aurait englouti toutes les primes qu'on aurait pu verser, et même trois ou quatre fois davantage. Donc les gouvernements provinciaux n'ont pas institué de plan d'assurance. Et le gouvernement fédéral n'a pas même essayé d'en poser les bases. Notre seule intention a été d'accorder, aux cultivateurs dont les récoltes ont été anéanties, une assistance qui leur permettrait de subsister jusqu'à la récolte suivante, lorsqu'ils pourraient toucher quelques recettes. Nous n'avions pas d'autre intention. Nous n'avons pas visé à une certaine proportion de la valeur des récoltes, ni 75 p. 100 ni quelque autre proportion, comme le ferait une assurance. Nous n'avons visé qu'à apporter tout le secours que nous pouvions donner.

Quant à l'autre question, à savoir si nous pouvons intéresser les provinces à collaborer à un plan d'assurance, je ne parlerai pas des gouvernements formés par les autres partis politiques. A cette époque, le gouvernement de la Saskatchewan était un gouvernement libéral. En fait, j'avais élaboré moi-même un plan d'assurance avant de venir à Ottawa. Je n'ai pas réussi à convaincre les cultivateurs de participer à un plan où ils auraient à contribuer. J'ai fait de mon mieux pour les en convaincre. J'ai rencontré à ce sujet le Conseil interprovincial des unions agricoles et nous avons débattu la question ensemble sans